



© Stadt Pforzheim

Vous n'avez pas la possibilité d'utiliser Internet ?

Veuillez effectuer votre réservation auprès du service social et jeunesse.

Prenez rendez-vous avec nos collaborateurs pendant les heures de consultation.

Vous avez encore des questions
ou besoin d'un conseil ?

Votre interlocuteur à la ville de Pforzheim

Administration municipale de Pforzheim

Service de la jeunesse et des affaires sociales, département 5

Service central d'inscription

Turnstr. 1 75173 Pforzheim



07231 39 20 11



vormerkstelle@pforzheim.de



www.pforzheim.de/anmeldung/betreuung

Horaires d'ouverture téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le jeudi de 14h à 18h

Horaires d'ouverture en personne uniquement
sur rendez-vous !

Stand: Dezember 2025

Stadt Pforzheim
Jugend- und Sozialamt



Abteilung 5

Inscription

pour une

place en garderie

www.pforzheim.de/anmeldung/betreuung



Pour les enfants fréquentant les
crèches, les jardins d'enfants et les



© Stadt Pforzheim

Comment fonctionne la

réservation centrale ?

Réservation en ligne

Voici comment cela fonctionne :

1. Avant de vous inscrire, **informez-vous** sur les **nombreuses offres** disponibles à Pforzheim. Pour cela, consultez les informations disponibles sur notre page d'accueil et profitez des visites proposées par les établissements.
2. **Inscrivez-vous** sur la page d'accueil www.pforzheim.de/anmeldung/betreuung. Vous recevrez automatiquement un lien par e-mail.
3. Remplissez le formulaire numérique et sélectionnez **jusqu'à trois établissements**.*
4. **Enregistrez** le formulaire. Votre préinscription est alors enregistrée.

Dès qu'une place se libère dans un établissement, la direction concernée vous attribue une place provisoire. Vous devez confirmer votre acceptation dans les délais impartis.

Vous pouvez vous connecter à tout moment au fichier d'inscription avec vos identifiants et mettre à jour vos données.

Dates importantes à retenir :

- Les inscriptions pour l'année en cours sont possibles à tout moment.
- La période d'inscription pour l'attribution des places pour l'année suivante (à partir du 1er septembre) est ouverte **du 1er janvier au 15 mars**.
- Les certificats doivent être fournis **dans les meilleurs délais**.
- Les confirmations pour l'année de crèche à venir seront attribuées **à partir de la mi-avril**.
- Les confirmations des établissements doivent être confirmées par vos soins **dans un délai de 2 semaines**.

Veuillez noter :

- Chaque enfant ne peut être préinscrit **qu'une seule fois**.
- Les inscriptions peuvent être effectuées **en ligne** ou auprès du service social et de la jeunesse.
- La préinscription est possible au plus tôt à partir du jour de la naissance de l'enfant.
- Votre préinscription reste valable jusqu'à ce



Profitez de la possibilité de réserver en ligne et effectuez votre inscription **facilement et confortablement depuis chez vous**.

L'attribution des places dans tous les établissements de Pforzheim s'effectue selon des critères définis.

Critères d'attribution des places :

- Les enfants fréquentant la maternelle reçoivent 30, 40 ou 50 points en fonction de leur âge au moment de l'inscription (à partir de 3 ans). Les enfants fréquentant la crèche reçoivent 10 points d'âge (moins de 3 ans)
- Seuls les enfants résidant à Pforzheim reçoivent des points d'âge.**
- Des points supplémentaires peuvent être ajoutés :

> 3 points pour les parents célibataires qui travaillent (ou mesures comparables visant à faciliter l'entrée ou le retour sur le marché du travail)*

> 2 points pour les couples de parents qui travaillent (ou mesures comparables)*

> 1 point pour les cas relevant du SGB II §16a*

> 1 point pour les frères et sœurs

*Une preuve est requise. Vous trouverez un formulaire sur Internet à l'adresse www.pforzheim.de/anmeldung/betreuung ou auprès du service social et de la jeunesse

**En cas d'emménagement à Pforzheim, nous avons besoin d'un justificatif correspondant (par exemple, contrat de location, contrat de vente, etc.)